



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration
Formation Spécialisée
du
28 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

Force Ouvrière Justice souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur une réalité qui ne peut plus être banalisée : les conditions de travail au sein de notre établissement se dégradent, et ce sont les personnels qui en supportent quotidiennement les conséquences.

Avec plus de 5 200 personnes détenues et un taux d'occupation de 185 %, la surpopulation carcérale exerce une pression considérable sur l'ensemble des services.

Matelas au sol, cellules occupées par trois détenus, personnes présentant des troubles psychiatriques identifiés ou non, mouvements toujours plus complexes et tensions grandissantes : voilà la réalité à laquelle nos collègues doivent faire face.

La situation de certains bâtiments, notamment le D3, doit particulièrement nous alerter. Les bagarres sur les cours de promenade, parfois avec des armes, et les incidents signalés témoignent d'un climat de tension qui exige des réponses immédiates.

Ces événements ne doivent pas devenir une fatalité ni être considérés comme de simples contraintes du métier.

À cette situation s'ajoute une autre problématique préoccupante : la présence de nuisibles dans les bâtiments de détention.

Cette situation dégrade les conditions d'hygiène et de travail des agents, qui doivent exercer leurs missions dans un environnement déjà particulièrement difficile.

La présence de nuisibles constitue un risque sanitaire potentiel et une source supplémentaire d'inconfort et de stress pour les personnels.

Il n'est pas acceptable que les agents soient contraints de travailler quotidiennement dans des locaux dont les conditions d'hygiène sont dégradées.

Force Ouvrière Justice demande un état des lieux précis des bâtiments concernés, la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les nuisibles, des interventions régulières et un suivi des mesures engagées afin de garantir des conditions de travail dignes et respectueuses de la santé de chacun.

Derrière chaque intervention, il y a des agents exposés physiquement et psychologiquement, qui continuent d'assurer leurs missions malgré des conditions toujours plus difficiles.

Force Ouvrière Justice demande une évaluation réelle des risques, un renforcement des effectifs et des moyens humains et matériels adaptés pour garantir la sécurité des personnels, notamment dans les secteurs les plus exposés.

Cette pression permanente a également des conséquences sur la santé des agents. La surcharge de travail, les rappels, le sous-effectif et les tensions organisationnelles favorisent l'épuisement professionnel et fragilisent les équipes.

Les situations de harcèlement, de discrimination et les problématiques d'addiction nécessitent une politique de prévention, de protection et d'accompagnement clairement identifiée, dans le respect de la confidentialité et sans stigmatisation.

Aucun agent ne doit se sentir isolé face à ses difficultés ou craindre de prendre la parole.

Notre établissement dispose pourtant de ressources essentielles sur lesquelles nous devons davantage nous appuyer.

Le pôle médico-social, le service de formation et l'équipe du pôle SST constituent de véritables atouts pour prévenir les risques, accompagner les personnels et améliorer les conditions de travail.

Leur connaissance du terrain, leurs compétences et leur proximité avec les agents doivent être pleinement reconnues et valorisées.

Nous souhaitons également rappeler l'importance de pouvoir s'appuyer sur des acteurs de médiation formés, impartiaux et accessibles, capables de prévenir les conflits, de rétablir le dialogue et d'apaiser les tensions professionnelles.

Ces différents acteurs doivent pouvoir intervenir de manière complémentaire, avec des moyens adaptés et dans le respect de leurs missions respectives.

La prévention ne doit pas commencer lorsqu'un agent est déjà en souffrance. Elle doit permettre d'agir avant que les situations ne se dégradent.

Force Ouvrière Justice souhaite également revenir sur les engagements pris lors de la Formation Spécialisée du 21 juillet 2026.

Une délégation de visite avait été adoptée à l'unanimité concernant le Greffe, le DAF et la Régie des Comptes Nominatifs, avec une mise en œuvre annoncée à compter de la mi-septembre.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous attendons un état d'avancement précis, les constats éventuellement établis et les mesures correctives envisagées pour répondre aux difficultés signalées.

À l'approche des fêtes de fin d'année, **Force Ouvrière Justice** souhaite également attirer votre attention sur les conséquences de l'ouverture annoncée du QMA/CD.

Dans un établissement déjà confronté à une surpopulation importante et à des effectifs sous tension, cette ouverture risque d'accentuer les difficultés d'organisation, notamment en matière de plannings, de rappels sur repos et de charge de travail.

L'ouverture d'une nouvelle structure ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail et de la vie familiale des personnels.

Cette période est particulièrement importante pour les agents, qui doivent pouvoir anticiper leurs congés et organiser les fêtes auprès de leurs proches.

Un Noël loin de ses enfants ou un réveillon manqué ne sont pas de simples cases sur un planning. Ce sont des moments de vie qui ne se rattrapent pas.

Force Ouvrière Justice demande donc des garanties précises sur les effectifs affectés au QMA/CD, les conséquences de cette ouverture sur les autres services et le maintien de plannings anticipés, équitables et adaptés.

Nous demandons également qu'une évaluation des risques professionnels liés à cette ouverture soit réalisée, notamment concernant la fatigue, les risques psychosociaux et les éventuelles modifications des cycles de travail.

Préserver le lien familial, c'est aussi préserver la santé et l'équilibre psychologique des personnels.

Il est indispensable de rechercher une organisation permettant, dans la mesure des nécessités du service, à chaque agent de profiter de Noël ou du Nouvel An auprès de sa famille.

Monsieur le Président,

Cette Formation Spécialisée ne doit pas être une instance où les difficultés sont simplement constatées.

Elle doit permettre d'identifier les risques, de mettre en place des mesures de prévention et d'en assurer le suivi.

La surpopulation carcérale, les violences, les nuisibles, l'épuisement professionnel et les tensions ne peuvent pas devenir une normalité.

Nous avons des personnels engagés et des professionnels compétents sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Il appartient désormais à l'administration de leur donner les moyens d'agir.

Force Ouvrière Justice attend des engagements concrets, un calendrier d'actions et des réponses à la hauteur des difficultés rencontrées.

Derrière chaque uniforme, il y a une personne. Derrière chaque agent, il y a une famille. Et derrière chaque alerte, il y a un risque que nous avons le devoir de prévenir.

La santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels ne doivent jamais être une variable d'ajustement.

Adresse du Bureau local : espace Aréna
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 27 octobre 2026

